



Plan alimentaire (menus) du 15 janvier au 2 mars 2018

publié le 23/01/2018

Mise à jour le 23/01/2018 : modifications apportées au plan alimentaire, merci de consulter la pièce-jointe

Vous trouverez en pièce-jointe le plan alimentaire concernant la période du 15 janvier au 2 mars 2018.

Pour rappel, un plan alimentaire constitue un ensemble de structures de menus organisés de façon à respecter variété et équilibre alimentaire au fil des semaines. L'utilisation du plan alimentaire permet de réaliser des menus variés et équilibrés, en tenant compte des besoins particuliers des rationnaires.

Le repas est un moment privilégié d'apprentissage ; les menus équilibrés du restaurant scolaire doivent permettre d'aider les élèves à acquérir de bonnes habitudes alimentaires, en complément des interventions ponctuelles sur les règles d'un bon comportement alimentaire et sur les effets de l'alimentation sur la santé.

La mise en œuvre du plan alimentaire est l'assurance d'une qualité nutritionnelle susceptible de contribuer à la bonne santé des adolescents.

 [plan_alimentaire_du_15_janvier_au_2_mars_2018_-_version_modifiee](#) (PDF de 342.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.